

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## IMPERIEUX DEVOIRS

Encore une fois, la gravité de la situation nous force à le redire, l'heure est venue pour tous les républicains dignes de ce titre, de se souvenir enfin de leur plus impérieux devoir qui est de s'unir pour la défense de la République.

Comment l'oublier, nous sommes en face d'un véritable complot que tout dénonce.

L'acte le plus coupable, on pourrait dire le plus criminel que commettent, à cette heure, contre la patrie, ceux qui ne reculent pas devant la prolongation, devant l'aggravation indéfinie de nos discordes, c'est l'antagonisme qu'ils s'appliquent à créer entre l'autorité militaire et le pouvoir civil, entre l'armée et la nation.

Il y a là, sous une forme nouvelle, encore moins honorable et plus dangereuse, si c'est possible, une renaissance du boulangisme dans ce qu'il avait de plus menaçant, non pas seulement pour l'avenir des libertés publiques et du gouvernement républicain, mais encore pour celui de l'armée et de la France elle-même.

Nous avons déjà, en effet, assisté naguère à cette tentative, injurieuse et outrageante pour le suffrage universel, de représenter le Parlement comme la source de tout mal et de le signaler aux masses, et à l'armée elle-même comme le bouc émissaire qu'il faut chasser, qu'il faut détruire *per fas et nefas*.

De tout temps ce rêve a été celui de toutes les réactions. Dès le lendemain de la guerre, au temps de M. Thiers, alors que la République s'aplatissait, aux prix de quels efforts, de quelles dépenses et aussi avec quels succès, on le dépense et aussi avec quels succès, on le sait, — à reconstituer nos forces militaires et à rendre à l'armée, aux yeux du pays, tout son prestige, on entendait déjà tous les chefs de la réaction, tous leurs porte-paroles faire appel à la violence au « coup de balai », au général libérateur.

La restauration du fils d'Isabelle II sur le trône d'Espagne étant venue à se produire, on signalait en termes enthousiastes, l'auteur de cette restauration, le général Pavia, comme un modèle, comme un exemple.

Ce ne fut pas la faute des mêmes meneurs, si le vingt-quatre Mai, si le seize Mai n'aboutirent pas au résultat si ardemment souhaité par les ennemis de tout ce qui a nom liberté.

Puis, ce fut le boulangisme, puis ce fut le Panama dont on s'efforça de faire contre la République autant d'inférieures machines destinées à l'anéantir.

Depuis deux ans tout à l'heure, c'est l'affaire Dreyfus qui apparaît au même parti ou à la même coalition de partis, comme pouvant avantageusement remplacer tout le reste. La recette est simple. On confond, on mêle, on dénature toutes les questions et, à tout propos, sans rime, ni raison, de même que jadis, dans les mêmes milieux, on s'écriait : « c'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau », l'on s'en va répétant de toutes parts : « c'est la faute à la République ! ».

Au fond, la pensée n'a pas varié.

Il s'agit de faire litière de toutes nos libertés, à commencer par la liberté de pensée, par cette tolérance philosophique et religieuse dont nous croyons fermement naguère avoir été dotés par la Révolution de 1789 et qui, tout à l'heure, dans notre pays, semblera un songe, un rêve...

N'entend-t-on pas à tout propos les émulés de Drumont qui ont fait de l'Algérie leur triste champ d'expériences, proclamer qu'il n'y a plus en France que deux partis : « le parti juif et le parti anti-juif ! »

La cour de cassation elle-même n'est-elle pas traitée comme une réunion de malfaiteurs ?

L'heure est vraiment venue pour les bons citoyens, pour tous ceux qui ont au cœur le culte du droit, de la liberté politique et de la tolérance religieuse, ces deux bases inaliénables et sacrées, du gouvernement républicain, de réagir vigoureusement contre ce furieux assaut livré à tout ce qui est l'honneur et l'avenir de la France.

Faire de l'armée une entité placée en dehors et au-dessus de la nation qu'elle aurait le droit de mater, de châtier et d'asservir, c'est là, en même temps qu'une honteuse et criminelle incitation à la guerre civile, un outrage à l'armée, partie intégrante de la nation, dont le suprême honneur est la haine de ces *pronunciamentos* qui ont conduit l'Espagne si loin et si bas.

Ce n'est point pour se faire l'instrument d'une œuvre aussi détestable, que la Chambre a été élue.

Puisse le ministère nouveau comprendre le caractère et l'étendue de son devoir, qui est de diriger tous ses efforts contre les menées factieuses des ennemis irréconciliables de toutes nos libertés et de tous nos droits ! Des paroles ne les laissons point passer aux actes.

Le moment est venu où la plus grande énergie s'impose aux représentants du gouvernement républicain.

C. R.

## LE NOUVEAU MINISTÈRE

Voici la liste des nouveaux ministres :

MM. Waldeck-Rousseau, présidence du conseil et intérieur.

Delcassé, affaires étrangères.

De Gallifet, guerre.

De Lanessan, marine.

Leygues, instruction publique.

Monis, justice.

Baudin, travaux publics.

Caillaux, finances.

Millerand, commerce.

Jean Dupuy, agriculture.

Decrais, colonies.

Mougeot, postes et télégraphes.

La *Dépêche* affirme qu'en reprenant ses démarches, M. Waldeck-Rousseau aurait tenu le langage suivant à M. Loubet :

— Je consens à recommencer mes démarches, mais l'expérience de ces jours derniers a démontré que je ne pourrais réussir à constituer le cabinet qu'en obtenant certains concours auxquels je tiens par-dessus tout. Le premier de ces concours est celui de M. Millerand. Les modérés ont fait contre le député de la Seine une campagne absolument injuste. Le ministère que je présiderai doit être composé d'hommes énergiques qui y entreront pour accomplir une œuvre de défense républicaine. Le concours de M. Millerand m'est précieux.

car il montre que notre œuvre ne sera pas celle d'une fraction ou d'un groupe, mais celle du parti républicain tout entier. Je tiens, en second lieu, continua M. Waldeck-Rousseau, à demander M. le général de Gallifet de prendre le portefeuille du ministère de la guerre. Des symptômes fâcheux d'indiscipline se montrent dans l'armée ; des généraux et des colonels prononcent des paroles factieuses. Un ministre civil, entouré de bureaux qui le desserviraient, manquerait fatalement de l'autorité nécessaire pour se faire obéir de tous, du haut en bas de l'échelle.

Au contraire, un soldat comme Gallifet, dont l'énergie est connue de tous, peut rétablir la discipline et amener le silence dans les rangs. Gallifet a aidé Gambetta de ses conseils : il ne s'est pas prêté au coup d'Etat du Seize-Mai. J'ai confiance en son loyalisme républicain ; je sais monsieur le président, qu'il acceptera de devenir mon collaborateur, si vous voulez bien lui en marquer le désir.

Enfin, je tiens à me passer du concours de certains hommes de mon parti comme MM. Poincaré et Barthou, à qui je suis redevable de l'échec de ma première combinaison.

## Le Ministère et la Presse

Les journaux reflètent tous le mouvement de surprise causé dans le public par le ministère Waldeck-Rousseau. La présence de MM. de Gallifet et Millerand déconcerte évidemment un peu les modérés... et les socialistes. Mais en général les journaux républicains semblent devoir en prendre leur parti, en raison des nécessités d'une situation exceptionnelle.

Il convient d'ailleurs d'attendre la Déclaration du gouvernement et ses premiers actes avant de se prononcer.

Une des meilleures appréciations que nous trouvons dans les journaux nous paraît être la suivante du *Petit Bleu* :

Les hommes qui se rencontrent, aujourd'hui, dans le même cabinet se sont combattus autrefois. Ils se combattront plus tard, car ils ne sont pas d'accord sur un même programme ; mais il ne s'agit pas, pour l'instant, de s'inquiéter de leur origine.

Tous les républicains sincères comprenaient qu'il s'était manifesté, depuis quelque temps, des symptômes graves : d'abord un relâchement dans le respect et l'obéissance de nos fonctionnaires aux institutions républicaines, et dans la discipline de quelques-uns de nos officiers, trop disposés à confier au public leurs appréciations et leurs impressions sur les événements ; ensuite, un réveil des factions césariennes et boulangistes ; enfin, une révolte audacieuse contre les lois, accompagnée d'une campagne d'outrages contre le chef de l'Etat et contre la magistrature.

Il était donc nécessaire de remettre à la fois, un peu d'ordre dans les esprits et dans la rue ; de rappeler à leurs devoirs les fonctionnaires et les officiers qui seraient tentés de les oublier et de montrer que la République avait le droit de se protéger comme tous les autres gouvernements.

Pour accomplir cette tâche, il eût été aussi impolitique que puéril de s'embarrasser de questions d'étiquettes ; il suffisait de réunir des hommes de bonne volonté, de courage, d'énergie, capables d'oublier les vieilles rancunes, pour mettre leur activité, leur dévouement, leur intelligence au service de la cause républicaine, qui risquait d'être compromise par la faiblesse, la mollesse et l'indécision de nos gouvernants.

C'est ce qui a été fait. On peut être sûr que M. Waldeck-Rousseau ne changera pas son fusil d'épaule et qu'il gouvernera. Il s'est entouré de sincères et loyaux républicains. Ce qui lui vaudra les attaques des réactionnaires et surtout de certains républicains dont la tiédeur s'accommoderait de compromissions avec la droite, et qui s'indigneraient des concessions faites au parti radical et même aux socialistes.

Laissons-les crier. Le ministère a une tâche trop nettement déterminée à remplir pour qu'il n'obtienne pas, à la Chambre, la confiance de 350 républicains ; et si on s'étonne de rencontrer, dans le même cabinet, M. le général de Gallifet et M. Millerand, M. Decrais et M.

Pierre Baudin, M. Lanessan et M. Caillaux nous répondrons que cette rencontre de noms aussi disparates fait honneur à ceux qui ont consenti à se résigner à des sacrifices réciproques, à ne pas se laisser guider par des convenances personnelles ou des susceptibilités qui seraient déplacées, et que l'amour de la République a fait taire les anciennes animosités, les vieilles rivalités, peut-être même les haines, ce qui est un spectacle à la fois rassurant et consolant, à l'heure où des échauffés et des fous essayaient de provoquer, dans ce pays, des déchirements et des troubles.

M. Waldeck-Rousseau essuiera vaillamment les coups. Il est de taille à les supporter ; il a le sang-froid, la volonté, le talent. Il est bien armé. Et, quant à nous, nous le soutiendrons dans son entreprise, car elle est noble, grande et généreuse. Nous avons donc enfin un homme qui sait ce qu'il veut et qui a su grouper ses collaborateurs sans s'user et se perdre dans ses promenades protocolaires. C'est quelque chose : c'est beaucoup, il y aura derrière lui tous ceux qui ne font pas seulement de la République une carrière.

## Lettre Parisienne

J'ai l'idée que l'instruction de M. Quesnay de Beaurepaire, comme sa *pétition*, marche mal. On n'en souffle plus mot dans les feuilles. Il devait y avoir d'abord cent mille pétitionnaires, puis cinquante mille, puis quatre, puis M. de Beaurepaire seul ; enfin, il ne reste pas même M. de Beaurepaire. De même pour l'instruction. La culpabilité dont le « fonctionnaire timoré » détenait la preuve, était certaine. Mais il se trouva tout à coup que ce bureaucrate besoigneux n'était qu'un fumiste belge, qui avait servi à M. Q. de Beaurepaire un vieux poisson d'avril. Alors l'ancien magistrat, comme Ramollot, s'écria : « Je le savais ! » et nous annonça qu'il produirait des témoins, suivant une vieille habitude de procureur, AUTOUR DE L'AFFAIRE. Le poisson ayant manqué, il nous promettait la sauce : quelques témoins autour.

Mais il est probable qu'il ne nous servira ni sauce ni poisson : car depuis quelques jours, il en appelle aux bons sentiments de tout le monde. Jusqu'ici il n'avait invoqué que les mauvais sentiments ; je doute qu'il réussisse mieux dans sa volte-face auprès de son public.

Il ne restera donc qu'une chose à faire pour l'ex-président : fonder sa *pétition* avec son *instruction*, et aller porter le tout à Rennes. Si le tribunal n'est pas convaincu du coup, c'est qu'il aura la persuasion rebelle.

Le Petit Phare.

## Sénat

Séance du 22 juin 1899

Le sort désigne le département de la Mayenne pour élire un sénateur en remplacement de M. Tribert, sénateur inamovible, décédé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition récemment discutée à la Chambre et qui a pour objet la résiliation de certains contrats passés avec des compagnies d'assurances en vue des accidents du travail.

M. Séblin. — Le Sénat ne peut laisser plus longtemps en suspens une question aussi urgente et aussi grave, d'autant que cette question n'a pas de caractère politique, et que dès lors la présence d'un ministère n'est pas indispensable. Il faut que les industriels connaissent les conditions légales qu'on va leur faire. Une solution s'impose dans un sens ou dans l'autre. J'insiste donc pour l'urgence.

L'urgence est alors mise aux voix et déclarée.

M. Paul Strauss vient alors défendre le projet en discussion, rappelant que la Chambre l'a voté par 502 voix contre 46.

M. Strauss dit que repousser cette loi com-

me la commission le demande, serait à la fois une faute et une injustice.

Le rapporteur, M. Th. Girard lui répond, déclarant, comme M. Julien Goujon l'avait déjà fait, à la Chambre, que le Parlement n'a pas à légiférer sur la matière, que ce serait de sa part un véritable excès de pouvoir, et que c'est aux tribunaux qu'il appartient de voir s'il y a lieu de résoudre, dans tous les cas où la question se posera, les contrats d'ordre privés qui ont pu être précédemment conclus entre des industriels et des compagnies d'assurances.

M. Volland parle ensuite et soutient un contre-projet qui, sans aller, dit-il, aussi loin que va le texte voté par la Chambre lui paraît suffisant pour régler une question très délicate. Voici, au surplus, le texte de ce contre-projet défendu par le sénateur de Meurthe-et-Moselle : « Pendant une période d'un an, à partir du jour de la promulgation de la présente loi, les polices d'assurances sur les accidents, concernant les industries prévues à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 avril 1898, pourront être dénoncées par l'assuré, soit au moyen d'une déclaration au siège social, ou chez l'agent local, soit par acte extra-judiciaire.

M. Volland explique ensuite que les polices non dénoncées dans le délai, seront réglées par le droit commun. Le contre-projet Volland est renvoyé à la commission et la séance est suspendue pour permettre à celle-ci d'en délibérer.

A la reprise de la séance, le Sénat a adopté, par 196 voix contre 51, le contre-projet de M. Volland, en stipulant que seuls les contrats antérieurs à la loi du 9 avril 1898 pourront en bénéficier.

Prochaine lundi.

## L'affaire Dreyfus

Le Temps reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante :

« Brest, 22 juin.

« J'apprends de source certaine que le *Sfax* n'est pas attendu à Brest avant lundi ou mardi. Dreyfus sera débarqué à l'Arse-nal, dont les portes seront rigoureusement fermées à qui que ce soit. Il montera immédiatement dans un train spécial qui l'emmènera à Rennes ».

## INFORMATIONS

### Conseil des Ministres

Le conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Loubet, a examiné les questions pendantes devant les Chambres, notamment celle du renouvellement du privilège de la Banque d'Algérie.

Il s'est occupé ensuite du projet des quatre contributions, qui sera déposé incessamment sur le bureau de la Chambre.

Le ministre de la guerre a fait connaître qu'il avait décidé le déplacement des généraux et des officiers qui se sont livrés à des manifestations incompatibles avec la discipline.

Le ministre de l'intérieur a fait signer la nomination de M. Lépine comme préfet de police en remplacement de M. Charles Blanc.

Le conseil enfin a discuté les grandes lignes de la Déclaration ministérielle qui sera lue lundi au Parlement et dont les termes précis seront arrêtés dimanche dans un prochain conseil.

Le premier conseil tenu par le nouveau cabinet a duré deux heures. A sept heures, les voitures ministérielles sont sorties de l'Élysée. Une foule de curieux attendaient sur les trottoirs. Aucune manifestation ne s'est produite.

### Conseil général de la Seine

Le Conseil général de la Seine a émis un vœu tendant à la suppression des conseils de guerre.

Il a également émis le vœu que le Parlement introduise dans nos codes l'obligation de motiver tous les verdicts et arrêts des jurys et conseils de guerre.

### L'incident de La Rocque

Le général de brigade d'artillerie de marine de La Rocque a adressé au Président de la République la dépêche suivante :

Président République, Palais de l'Élysée

Général de La Rocque proteste énergiquement contre décret préparé par ministre marine pour mise à la retraite, décret appuyé sur assertions inexacts. Profond respect.

A la suite de cet envoi, le ministre de la marine a décidé que le général de La Rocque garderait les arrêts de rigueur jusqu'à nouvel ordre.

M. Lockroy, ministre de la marine, s'est rendu le lendemain à l'Élysée pour conférer avec le Président de la République au sujet

du général de La Rocque et de la dépêche de protestation qu'il lui a adressée.

M. Loubet, sur le vu des pièces, a signé la mise à la retraite de cet officier général.

### M. Lépine

M. Lépine va reprendre la direction de la préfecture de police et M. Charles Blanc, actuellement préfet de police, est nommé conseiller d'Etat, en remplacement de M. Lépine.

### Affaires Max Régis

La chambre des appels correctionnels a confirmé les trois jugements du tribunal correctionnel, en date du 4 mai dernier, condamnant :

1<sup>o</sup> Max Régis à dix jours de prison et cent francs d'amende, solidairement avec M. Louis Régis et à 300 fr. de dommages-intérêts pour injures et diffamation envers le nommé Seymann.

2<sup>o</sup> M. Laffitte, à six jours de prison et 100 francs d'amende avec Max Régis, et solidairement à 300 francs de dommages-intérêts avec M. Peretti, pour injures et diffamation envers Chaloum Ziza, M. Chaza également poursuivi a été acquitté.

3<sup>o</sup> MM. Max Régis et Laffitte à huit jours de prison et 300 francs d'amende pour diffamation envers M. Bellaïche.

M. Max Régis faisait défaut dans ces trois affaires.

## CHRONIQUE LOCALE

### Postes et Télégraphes

Par arrêté ministériel en date du 10 juin courant, M. Jullia, receveur-buraliste à Saint-André (Pyrénées-Orientales), est nommé à la recette buraliste de Labastide-Murat.

— Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, M<sup>re</sup> Bonnel, ancienne aide des Postes, demeurant à Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault), est nommée receveuse à Alviac (création d'emploi).

— M. Lavaud, adjudant-vaguemestre au 25<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé receveur à Lauzès, en remplacement de M. Faurie, retraité.

### Protection des enfants du premier âge

Les récompenses ci après viennent d'être accordées par M. le ministre de l'intérieur :

#### Médaille d'argent

M. le D<sup>r</sup> Valette, médecin-inspecteur à Cahors.

#### Médaille de bronze

M. le D<sup>r</sup> Aymard, médecin-inspecteur à Limogne.

M. le D<sup>r</sup> Terrade, médecin-inspecteur à Leyme.

M. le D<sup>r</sup> Hourraou, médecin-inspecteur à Figeac.

#### Mention honorable

M. Pomirean, secrétaire de mairie à Gramat.

M. Bonafous, secrétaire de mairie à Moncuq.

M. Vidalin, secrétaire de mairie à Saint-Céré.

M. Descamps, secrétaire de mairie à Figeac.

### Conseil de préfecture

Dans sa séance d'hier le Conseil de Préfecture du Lot a pris les décisions suivantes :

1<sup>o</sup> Le sieur Alain Gélis, contre la commune de Gourdon : école mixte de Costeraste ; demande en indemnité.

Le conseil a ordonné une expertise, nommé M. Rodes, notaire à Peyrilles, expert du sieur Gélis, et M. Lagarde, conducteur des Ponts et Chaussées à Cahors, expert du Conseil de Préfecture, donné huitaine à la commune de Gourdon, pour la désignation de son expert.

2<sup>o</sup> Le sieur Séminadisse, de Cahors, contre l'Etat (chemin de fer) et la Compagnie d'Orléans : ligne de Montauban à Brive ; dégradations à une maison subies par suite de la chute du rocher.

Cette affaire a été renvoyée à huitaine sur la demande de la Compagnie d'Orléans.

3<sup>o</sup> Le sieur Rességuier, de Castelnau, contre la commune de Castelnau : éboulement d'un mur desoutènement du chemin du Trafé ; demande en indemnité pour dommages ;

Cette affaire a été également renvoyée à une séance ultérieure, les parties ayant manifesté le désir de s'entendre.

4<sup>o</sup> Le sieur Bernard Lavergne, ancien fermier des droits de place, contre la commune de Cahors : interprétation de l'article 11 du cahier des charges des droits de place de la ville de Cahors :

Cette affaire commencée vendredi dernier, a été terminée hier par la plaidoirie de M<sup>re</sup> Lagarrigue, avocat de la ville, qui a conclu pour cette dernière, au rejet de la demande Lavergne.

La séance a été levée à 4 h. 1/2.

### Avis aux planteurs de tabac

Les planteurs de tabac sont prévenus que, conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté portant règlement général pour la culture du tabac en 1899, les semis devront être détruits le 25 juin au plus tard.

Les contraventions de l'espèce seront constatées par procès-verbal judiciaire.

## CAHORS

### Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le mercredi 28 juin 1899, à 8 heures précises du soir.

#### Ordre du jour :

Nomination de la commission des travaux publics ;  
Désignation des Rocières ;  
Liste du jury pour 1900. — Désignation de 4 conseillers ;  
Demande de soutien de famille ;  
Comptabilité communale 1898 et budget supplémentaire 1899. — Rapport ;  
Comptabilité du collège de filles. — Rapport ;  
Comptabilité du bureau de bienfaisance. Rapport ;  
Comptabilité de l'hospice. — Rapport ;  
Communications, pétitions et affaires diverses.

### Grandes courses internationales de Vélocipèdes

#### PROGRAMME RECTIFIÉ ET COMPLET

Les grandes courses organisées par le Véloce-Sport Cadurcien, auront lieu le 2 juillet prochain.

Voici le programme complet et rectifié :

PREMIÈRE COURSE. — Départementale. — Championnat du Lot (vitesse), Bicyclettes (2,000 mètres. — 3 prix).

1<sup>er</sup> Prix : 20 fr. Médaille de Vermeil et Diplôme comportant le titre de champion du Lot (vitesse) pour 1899, Offerts par l'U. V. F.

2<sup>e</sup> Prix : 20 fr.

3<sup>e</sup> Prix : 10 fr.

2<sup>e</sup> COURSE. — Grande Internationale. — Bicyclettes (2,400 mètres. — Temps maximum : 5'). — Trois prix offerts par la ville de Cahors.

1<sup>er</sup> Prix : 100 fr.

2<sup>e</sup> Prix : 60 fr.

3<sup>e</sup> Prix : 40 fr.

3<sup>e</sup> COURSE. — Deuxième Internationale. — Bicyclettes. (2,400 mètres. — 3 prix)

Réservée aux coureurs ayant fourni la Grande Internationale et non classés dans cette course.

1<sup>er</sup> Prix : 50 fr.

2<sup>e</sup> Prix : 30 fr.

3<sup>e</sup> Prix : 20 fr.

4<sup>e</sup> COURSE. — Militaire. — Bicyclettes, 2,400 mètres, 5 prix, réservée aux militaires du 17<sup>e</sup> corps d'armée.

1<sup>er</sup> Prix : Objet d'art (valeur 30 fr.)

2<sup>e</sup> Prix : Objet d'art (valeur 25 fr.)

3<sup>e</sup> Prix : Objet d'art (valeur 20 fr.)

4<sup>e</sup> Prix : Objet d'art (valeur 15 fr.)

5<sup>e</sup> Prix : Objet d'art (valeur 10 fr.)

5<sup>e</sup> COURSE. — Coupe Divona. — Bicyclettes, 2,400 mètres, réservée aux membres du V. S. C. non professionnels.

1<sup>er</sup> Prix : Objet d'art offert par M. le Président de la République.

2<sup>e</sup> Prix ; Médaille de Vermeil offerte par l'U. V. F.

3<sup>e</sup> Prix : Médaille d'argent offerte par l'U. V. F.

6<sup>e</sup> COURSE. — Internationale. — Machines multiples, (2,800 mètres. — Temps maximum : 5' 30". — 3 prix.)

1<sup>er</sup> Prix : 100 fr. — 2<sup>e</sup> Prix : 60 fr. — 3<sup>e</sup> Prix : 40 fr.

Il ne sera fait aucune réduction sur les prix ci-dessus.

## LE SOIR

### GRAND FESTIVAL

Avec le concours de l'Avenir Cadurcien et de la Société des mandolinistes : l'Estudiantina Moissagaise.

Concert, grand Bal, Bataille de Confetti, magnifique illumination sino-japonaise — sous la direction de la maison Ploutier, de Toulouse — rien ne manquera à la fête de nuit qui sera certainement très belle.

Le V. S. C. a bien fait les choses, il mérite un brillant succès. Si le temps est de la partie, ce succès n'est pas douteux.

### Tribunal correctionnel

#### Audience du 22 Juin

Le nommé Henri Castagné, âgé de trente-huit ans, barbier à Cénac, commune d'Albas, est condamné à 5 fr. d'amende pour ouverture illicite d'un débit de boisson.

Anna Orza, âgée de 38 ans, née à Bayonne, faisant partie d'une tribu de gitano, se voit infliger huit jours de prison pour mendicité avec violence.

Victor Pouzergues, âgé de 41 ans, cultivateur à Pélacoy, à commis de nombreuses escroqueries au moyen d'un livret de Caisse d'épargne au nom de Pouzalgues. Parmi les témoins qui défilent devant le tribunal, et qui ont été victimes de cet escroc, se trouvent : M. l'abbé Germain Magne, conseiller municipal de Cahors ; M. l'abbé Bourrés, aumônier de l'hospice de Cahors ; M. Agié, négociant à Cahors ; M. Etienne Combarieu, négociant à Cahors ; M<sup>me</sup> Caroline Vicant, épouse Lavergne, aubergiste, faubourg Saint-George. — 6 mois de prison.

Le nommé Jean Larroque, âgée de 44 ans, cultivateur à Villesèque, un père dénaturé qui a porté des coups et fait des blessures à sa fille âgée de 7 ans, est condamné à un an de prison.

Pierre Garrigou, âgé de 62 ans, agent d'affaires à Cahors, se voit infliger par défaut trois mois de prison pour vol de six draps de lit au préjudice du sieur Jean Bousquet, demeurant à Cahors, rue Daurade, 6.

Le nommé Hippolyte Bellurot, âgé de 28 ans, cultivateur à Concots, qui a exercé des voies de fait sur la personne de son épouse, est condamné à six jours de prison, mais, vu ses bons antécédents, le tribunal le fait bénéficier de la loi sur le sursis des peines.

### Nouvelle Société musicale

On nous prie d'insérer la note suivante : Quelques jeunes gens de Cahors, amateurs de musique et désireux de donner à notre ville une nouvelle attraction, ont pris l'initiative d'organiser une estudiantina dont le but serait de donner des concerts publics.

A cet effet, ils font appel aux jeunes gens ayant des dispositions pour la mandoline ou la guitare. Il leur sera donné des leçons absolument gratuites.

Les amateurs de chant sont également priés de répondre à l'invitation.

La réunion sera tenue dimanche 25 juin courant, chez M. Denau, éditeur de musique, 65, Boulevard Gambetta, de 2 heures 1/2 à 5 h., où il sera donné la façon de procéder.

### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

#### PROGRAMME DES 22 ET 25 JUIN 1899

Les Cadets, allégo, Sousa.  
Don César de Bazan, ouverture, Massenet.  
Rosée du matin, Valse, Fharbach.  
Le crépuscule des dieux (marche funèbre), Wagner.  
Les Mousquetaires au couvent, (fantaisie), Varney.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénéton.)

### Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8<sup>o</sup>, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du Journal du Lot.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

### Arrondissement de Cahors

#### PUY-L'ÈVÈQUE. — Conseil municipal.

Le Conseil municipal s'est réuni le 18 juin (session de mai), pour procéder à la vé-

rification des comptes et à l'élaboration du budget de 1900.

Les travaux à faire étant considérables vu les crédits si limités, le Conseil nomme une commission de cinq membres, composée de MM. Léonce Salabert, Filhol, Alis, Crispel et Cure, chargée de se transporter sur les lieux pour voir quels sont les travaux à faire et qui paraîtront les plus urgents.

Parmi les propositions déjà acceptées, et que la population doit accueillir avec plaisir, figure l'élargissement du bas de la rue Saint-Sauveur, entre les maisons Bras et Delbreil, boucher.

Le Conseil décide ensuite de supprimer l'allocation fournie pour la deuxième messe du dimanche aux sections de Loupica, Martignac et Cazes.

La prochaine séance, est fixée au dimanche 2 juillet 1899.

**Sauvetage.** — Dimanche dernier, vers cinq heures du soir, le jeune Balagayrie, âgé de quatorze ans, fils d'un honorable restaurateur de notre ville, taquinait tranquillement le goujon du haut de la cale, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement, il tomba dans le Lot, très profond en cet endroit.

Le nommé Jules Prieur, âgé de dix-sept ans, attiré par les cris de la victime, se précipita à l'eau, tout nu et tout habillé pour sauver son compagnon et fut assez heureux pour le ramener sur la cale, grâce à une perche qu'on lui tendit de terre, car le jeune Balagayrie s'était déjà cramponné à lui, et paralysait ses mouvements.

Peu s'en est fallu qu'on ait eu à déplorer deux malheurs.

Les nombreuses personnes présentes sur le lieu de l'accident, ont chaudement félicité ce jeune sauveteur. A notre tour, nous signalons cet acte de courage à l'attention des autorités.

**Orage.** — Mardi dernier 20 juin courant, vers trois heures du soir, un violent orage s'est déchainé sur Puy-l'Évêque et les environs.

La grêle est tombée en grande abondance et très grosse sur les villages du Pis, de Courbenac, de Martignac et de Cazes, qui ont été très éprouvés, les pertes étant évaluées à la moitié de la récolte.

La ville de Puy-l'Évêque et les environs de la gare n'ont pas souffert de l'orage.

**MOULINBESSOU.** — Un orage terrible s'est abattu sur notre commune ces jours derniers; la grêle a fait son apparition, mais, mêlée à la pluie, elle n'a pas fait tout le mal qu'on redoutait.

Le jeune Chaule est tombé sur sa faux en voulant en assujettir le manche. Il s'est blessé à la main assez grièvement. M. le docteur Courrech, appelé en toute hâte, lui a prodigué les soins nécessaires.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Rixe sanglante.* — Mardi, vers 7 heures du soir, le bourg de Ceint-d'Eau, section de Figeac, a été mis en émoi

par une rixe qui aurait fini par devenir tragique. Elle aurait pris naissance dans l'auberge Lacan où était venue s'abriter une caravane de marchands composée de la mère, de trois filles et un fils âgé de 17 ans. Des coups graves ont été portés à ce dernier et à sa mère. Il est vrai de dire aussi que M. Lacan père et M. Despoux, forgeron, ont été aussi très sérieusement blessés dans cette bagarre. La gendarmerie prévenue par un bicycliste, s'est transportée sur les lieux dans la soirée et s'est livrée à une enquête qui établira les responsabilités.

**Orage.** — Un nouvel orage d'une violence extrême s'est déchainé mardi sur notre ville. Les routes et les rues étaient transformées en véritables cours d'eau. La foudre est tombée plusieurs fois dans les environs de la gare; mais il n'y a pas eu de dégâts. Dans plusieurs communes du Causse, la grêle a fait beaucoup de mal, et les grêlons étaient aussi gros que des œufs de pigeon.

**Chemin de fer.** — M. Arles, sous-chef de gare à Capdenac, est nommé chef de gare à Figeac, en remplacement de M. Loth, admis à la retraite.

**LARNAGOL.** — *Empoisonnement par le tabac.* — Le nommé Rives, fermier de M. Talama, propriétaire à Larnagol, avait conduit deux vaches dans une prairie située à proximité d'une plantation de tabac. Aussitôt arrivées, elles se mirent à paître, lorsque tout à coup elles s'abattirent et tombèrent raides mortes. M. Austruy, vétérinaire, appelé, à déclaré que ces animaux étaient morts empoisonnés par la nicotine, ce qui occasionne pour le propriétaire une perte de 350 à 400 fr.

**MONTBRUN.** — *Trombe d'eau.* — Une trombe d'eau d'une violence inouïe s'est abattue mercredi sur le flanc de la montagne, aux environs de la commune de Montbrun.

Les champs de blé ont été ravinés et une baraque a été détruite; quatre agneaux, qui se trouvaient dans cette baraque, ont été entraînés jusqu'à la route, sur laquelle un éboulement a eu lieu.

Deux éboulements se sont produits également sur la voie du chemin de fer. La circulation n'a pas été interrompue.

**PRENDEIGNES.** — *Empoisonnement du ruisseau.* — On nous signale un délit de pêche très grave commis ces jours derniers sur le ruisseau du Bergezou par des jeunes gens encore inconnus, mais que l'enquête ouverte fera découvrir.

Malgré la surveillance exercée d'une façon rigoureuse, ils se sont permis d'empoisonner notre cours d'eau avec de la chaux vive, à environ deux cents mètres en amont de la prise d'eau destinée à alimenter la ville de Figeac.

Nous engageons vivement ces jeunes écervelés à ne pas recommencer, car il sont étroitement surveillés par de braves rive-rains qui sont écœurés de ces procédés de destruction.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Guirandies, chef de gare à Bourganouf, est nommé chef de gare à Gourdon. Nos meilleures félicitations.

**Violents orages.** — Dans l'après-midi de mardi et de mercredi dernier, de violents orages ont éclaté dans notre région. La pluie et le vent ont fait rage pendant plus d'une heure. Heureusement il n'y a eu aucun mal. Il n'en a pas été de même dans les environs. L'orage paraît avoir atteint toute son intensité dans la vallée du Céou. La commune de Concorès a été particulièrement ravagée. Toutes les récoltes ont été complètement hâchées, converties en une véritable bouillie. L'aspect de la campagne est absolument désolé. 150 carreaux de vitre de l'école de filles ont été brisés. Les élèves n'étant plus en sécurité en classe, ont dû se réfugier dans les corridors. Beaucoup de toitures de granges ont été enlevées. C'est un véritable désastre et la consternation est partout. Les communes de Dégagnac, St-Germain, St-Chamarand, Souillaguet, Le Vigan ont été également dévastées. On assure que des grêlons pesaient 125 grammes.

On n'a jamais vu les pareils et on pouvait les ramasser à pleines pelles tant la couche était épaisse.

**Fanfare.** — La fanfare s'est — dit on — reconstituée, en partie, en vue de nos fêtes de la St-Jean.

Nous souhaitons bonne entente entre tous ses membres afin qu'elle se reforme sur de solides bases.

Par arrêté ministériel en date du 3 juin 1899, M. Villadiou, inspecteur primaire à Gourdon, est promu de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1899.

**UZECH.** — *Orage.* — Dans la soirée du 20 juin courant vers 4 heures, le temps s'est chargé considérablement; le tonnerre a grondé, un vent terrible s'est levé, entraînant tous les foin coupés; enfin une pluie

mêlée de grêle a succédé, et la partie de la commune limitrophe de celle de Peyrilles a souffert de toutes ces intempéries.

**BULLETIN FINANCIER**

Sauf nos rentes qui ont assez sensiblement baissé, sans cause bien déterminée, du reste, l'ensemble du marché a montré des dispositions plutôt favorables.

Le 3 0/0 qui clôturait hier à 101,35 reste à 101,02; le 3 1/2 0/0 a baissé de 20 centimes, à 102,30; l'Amortissable reste à 100,65.

La Banque de France cote 4050.

Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 612; le Crédit Foncier à 723, le Crédit Lyonnais en hausse de 5 fr. fait 954 dernier cours la Société Générale a passé de 600 à 602.

Le Suez se traite à 3630.

Nos chemins se négocient, le Lyon à 1882 et le Nord à 2160.

L'Extérieure qui finissait hier à 62,05 reprend à 63,47 à la suite de rachats dit-on. L'Italien passe de 95,75 à 95,90. le Portugais ferme à 26,10, le Russe 3 0/0 1891 à 91 fr. le Turc D en reprise de 10 centimes cote 22,95, la Banque Ottomane clôture à 571 au lieu de 566.

Les parts de fondateurs de L'Optique, la lune à un mètre sont l'objet de demandes suivies à 150 et 155.

**HERNIES**

Guérison radicale par le **Bandage électro-Médical des Docteur MARIE frères**, à Paris, 108, rue de Rivoli. Application des appareils à **Villeneuve-sur-Lot** le 28 juin, hôtel de France. **Cahors** mardi 4 juillet, de 9 heures du matin à 8 heures du soir **hôtel des Ambassadeurs**. Montauban le 5, hôtel du Midi. **Moissac** le 6, hôtel du Luxembourg.

**Ceintures pour femmes.** — Bas-Varices PRIX MODÉRÉS. Retour en janvier et juillet. Les Bandages électriques seuls guérissent. **47 ans de Merveilleux succès** Traitement par correspondance.

VIENT DE PARAÎTRE

**Les Demi-Solde**

Un fort joli volume in-12 de 324 pages, de Georges d'Esparbé. Prix 3,50. — Librairie Ernest Flammarion 26, rue Racine, Paris.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

**L'hôtellerie sanglante**

PAR PAUL MAHALIN

**DEUXIÈME PARTIE**

XI

MYNHEER VAN KRAECK ET MASSER JOE BLANC

Sa figure bouffie et cuirée s'encadrait de favoris violents, de la nuance dite poivre et sel, qui rejoignait une titus épaisse, frisée et grisonnante.

De larges anneaux d'or pendaient à ses oreilles; des bagues brillaient à ses doigts, un diamant considérable étincelait au foulard qui lui servait de cravate; une chaîne, qu'on eût cru formée de petits lingots assemblés, serpentait en tire-l'œil d'un éclat impétueux de son abdomen à son gilet, où elle s'engouffrait dans un gousset gonflé par la présence d'un oignon excessif.

Cette bijouterie exorbitante et son costume de basin blanc, pantalon large s'évasant sur bouffettes d'un soulier décoloré et ample, habit flottant autour d'une chemise de madras à carreaux, — lui donnait l'apparence d'un de ces trafiquants d'outre-mer qui ont fait fortune dans les cotons, les épices et le bois d'ébène.

D'une main, ce voyageur s'appuyait sur un rotin flexible et solide à la fois.

De l'autre il s'éventait des ailes d'un immense chapeau de paille.

— Qui est, demanda-t-il avec un accent exotique des plus prononcés, qui est le maître de cette hôtellerie?

— C'est moi, citoyen, répondit Agnès Chassard en s'avancant.

— C'est moi, fit Joseph pareillement.

— C'est nous, dirent à l'unisson Marianne, François et Sébastien.

D'un geste de commandement, le voyageur groupa tout ce monde autour de lui:

— Bons villageois, commença-t-il, je ne ferai malheureusement qu'une courte pause parmi vous...

Il y eut un mouvement général de désappointement. L'aubaine espérée allait-elle donc s'envoler?

L'Étranger poursuivit:

— Je comprends, j'apprécie, je partage vos regrets. Corbiche! l'on n'a pas tous les jours à écorcher un Mondor comme mynheer Van Kraeck, d'Amsterdam...

Il se sourit complaisamment.

— C'est moi, qui suis mynheer Van Kraeck, d'Amsterdam: Denrées coloniales, échange-office, poudre d'or, plumes d'autruche, défense d'éléphant. Spécialités de négresses du Congo, livrée sur place au-dessous du cours...

Les trois fils de la veuve s'inclinèrent profondément. La grande fille dessina une cérémonieuse révérence.

Agnès Chassard interrogea:

— Comme cela, Votre Seigneurie ne nous fera pas la grâce de se rafraîchir à la maison?

— Ma chère dame, apprenez que chacune de mes minutes vaut un quadruple au bas mot. On m'attend demain à Plombières. Un des hommes influents de votre république. Affaire importante à conclure. Un lot de cinq cents amazones noires, provenant de la succession du feu sultan de Zanzibar, à céder au premier consul, qui s'en fabriquerait une garde, quand vous l'aurez nommé empereur. Superbe occasion! Solde dans les prix doux. Vingt-cinq pistoles l'une dans l'autre!

Mynheer Van Kraeck tira de sa poche une tabatière enrichie de brillants.

— Mais je coucherai ici, en repassant dans quinze jours, pour reprendre mon valet de chambre...

— Votre valet de chambre?...

— Hé oui, un drôle à qui je suis fort attaché, qui s'est foulé le pied au départ de Paris, et qui ne peut m'accompagner jusqu'à destination, les secousses de la voiture lui causant, assure-t-il des douleurs insupportables...

Une plainte prolongée émergea du véhicule. Le Hollandais massa une prise de tabac entre le pouce et l'index et continua avec flegme:

— Le pauvre Joë Blagg doit souffrir cruellement dans cette boîte. Le médecin que j'ai consulté, en relayant à la dernière poste, m'a affirmé que le lit lui était nécessaire, mais qu'avec une ou deux semaines d'immobilité, de repos, de nourriture saine et abondante...

— Monseigneur peut être tranquille, interrompit le virago, le Coq-en-Pâte est renommé

pour les égards et la cuisine...

Le négociant lui pinça gaillardement le menton:

Peste! un beau grenadier de fille! Si mon bloc d'amazones n'était pas au complet, et si l'ivoire était de l'ébène!...

Si quelque faraud de village se fût permis à son endroit une pareille familiarité, l'endrogynisme lui eût riposté par une de ces taloches à assommer un bœuf, dont elle possédait le secret. Mais de la part d'un millionnaire...

Un nouveau gémissement sortit de la voiture...

— Master Joë s'impatiente, reprit mynheer Van Kraeck. Ça, braves gens, finissons-en, et fixez-moi le chiffre de la pension de ce drôle. J'entends payer comptant largement, et en or...

La veuve, déridée, proposa:

— Si le citoyen voyageur daigne se donner la peine d'entrer?...

— La maison est modeste, ajouta Marianne, mais elle est toute à son service...

(A suivre.)

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LES MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PROLOGUE

LA PASSERELLE

— Soyez le bienvenu, dit-il.  
Puis à la jeune fille :  
— Fais-nous de la clarté, Jeannette, et donne-nous une bouteille.  
La Liégeart obéit...  
— Maintenant, va te coucher, mignonne.  
Et, tandis que Beaupoil faisait sécher ses bottes devant le foyer, le meunier se pencha à l'oreille de la paysane :  
— Tiens-toi prête, nous décamperons aussitôt que ce vilain oiseau aura pris sa volée.  
Jeanne répondit par un clignement d'yeux d'intelligence, et monta lestement l'escalier qui conduisait à sa chambre, après avoir placé sur la table une chandelle allumée, des verres et un flacon.  
— A la bonne heure ! s'écria en se relevant Beaupoil, qui s'était un instant penché vers le feu comme pour se chauffer les mains, à la bonne heure ! Vive la lumière ! J'aime à voir

avec qui je bois.  
— Et moi aussi, ajouta le meunier.  
Les deux hommes se regardèrent. Le gendarme souriait à la bouteille. Le paysan avait fait des efforts surhumains pour paraître calme, et il y était parvenu.  
— Tiens, reprit le premier, tu vas en voyage, mon hôte ?  
— Pourquoi cela ?  
— Dame ! puisque tu fais ton sac.  
Le brigadier désigna la valise.  
— C'est vrai, je vais demain à Montargis acheter une meule.  
Ce disant, Breton déboucha la bouteille et remplit les verres.  
— Goûtez-moi ça, mon camarade, c'est du chenu, du vieux de derrière les fagots.  
Beaupoil ne bougea pas.  
— Et bien ! demanda le meunier qui venait de choquer son verre contre celui de son convive : eh bien ! vous ne trinquez pas ?  
Une inquiétude soupçonneuse passa sur sa physionomie.  
— Je ne saurais pas boire sans manger, reparti tranquillement son interlocuteur. Y a-t-il pas moyen d'envoyer une bouchée de pain en avant-garde ?  
— Qu'à cela ne tienne ; voilà la miché.  
— Merci. Passe-moi donc un couteau à présent. Je ne puis me tailler une mouillette avec mon sabre.  
Puis comme François Breton se dirigeait vers le buffet :  
— Eh ! compère, ce n'est pas la peine de déranger ton argenterie ! Tu dois avoir ton eus-

tache sur toi ?  
Le meunier fit un mouvement pour se fouler. Soudain sa figure se contracta violemment.  
— Tu ne trouves pas ton couteau ? interrogea Beaupoil.  
— Je ne sais pas... Je l'ai perdu... Je l'aurai laissé tomber...  
Le brigadier allongea l'index :  
— C'est ma foi vrai, n'est-ce pas celui que j'aperçois là-bas dans les cendres près de l'âtre !  
Un soupir de soulagement rauque, comme un hoquet de soufflet de forge, souleva la poitrine du paysan. Il se baissa avec une sorte de rage et ramassa le couteau. Mais il le conserva entre ses doigts crispés et le couvant du regard :  
— Oui, murmura-t-il, c'est mon couteau... mon couteau... mon couteau...  
Beaupoil haussa les épaules :  
— Un bimbelot qui vaut bien six sous ! Nonobstant, je comprends ta joie. On tiens à ses affaires.  
Puis tendant la main :  
— Maintenant que l'identité de l'objet est bien dûment constatée, donne.  
François Breton recula comme s'il sentait le froid d'une vipère à ses pieds.  
— Pas celui-là, dit-il ; un autre.  
— Pourquoi ? demanda Beaupoil. Est-ce à cause du sang qu'il y a sur le manche.  
— Du sang !  
— Hé ! oui, poursuivit le gendarme impassible, le sang de Pierre Lombard, le marchand

de biens que tu as assassiné cette nuit.  
Le joli meunier de Némours chancela et tomba sur une chaise. Le brigadier s'était levé et le dominait de toute sa hauteur.  
— Ouvrez-le ce couteau si tu l'oses, et tu veras des tâches rouges... Moi, je l'ai ramassé, ce tantôt, près du cadavre de la victime.  
Breton essaya un geste de dénégation. Beaupoil continua :  
— Ne nie pas. On a toutes les preuves. Tu viens de reconnaître toi-même l'outil qui t'a servi pour cette méchante besogne. Allons, va ! ton compte est bon. C'est comme si tu avais la tête dans la lunette.  
Le paysan semblait écrasé par la foudre.  
— Tu savais bien qu'on ne s'y tromperait pas, et tu avais pris tes mesures : la justice, arrivant chez toi par la grande route, aurait trouvé la porte cadenassée, barrée, fortifiée comme une redoute et, pendant qu'on aurait perdu un temps précieux à l'enfoncer, tu filais ton nœud par la passerelle... Les halliers de Fontainebleau ne sont pas loin, et au-delà, les halliers de Paris, la forêt des hommes... Ah ! mais minute ! Beaupoil est un malin et un brave, qui monterait dans la lune avec des armes et bagages pour mettre le grappin sur le collet d'un scélérat.  
— Pour conclure, le brigadier étendit la main.  
— Pour ainsi, citoyen François Breton, au nom de la loi je t'arrête !  
Lorsque les doigts du gendarme s'accrochèrent à son épaule, le meunier redressa la tête. Sa prunelle rendit une fauve lueur.  
(A suivre.)

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1984	1900	0 52 à 0 92
Vaches.	562	532	0 51 à 0 90
Taureaux.	196	190	0 45 à 0 70
Veaux.	1808	1768	0 75 à 1 20
Moutons.	16467	14000	0 67 à 1 19
Porcs.	5145	5110	0 66 à 1 04

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENES	VENUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	178	130	60 à 72
Vaches.	34	20	45 à 60
Moutons.	928	454	70 à 85
Porcs.	780	772	52 à 56

Etude de M<sup>e</sup> Firmin DUPUY, licencié en droit, avoué à Cahors, 5 rue Fénélon 5, successeur de M<sup>e</sup> LACOSSE

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré.

La dame Marie AYMARD, épouse du sieur Louis BACH avec lequel elle demeure au Pech de Barriat commune de Limogne, a été déclarée séparée de biens d'avec le dit Louis BACH son mari.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L'avoué de la demanderesse.

Signé : F. DUPUY.

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUIÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN  
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR  
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY  
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédés brevetés.

La plus belle installation de toute la région  
Pas de marches à monter  
Atelier de pose au rez-de chaussée

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>e</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n<sup>o</sup> 1361, du 24 juin 1899.

Deuxième excursion scientifique de « La Nature ». — Exposition de « l'Automobile-Club de France », par Hommen. — Les prismes Luxfer, par L. Leroy. — Le Jubilé de sir G. Stokes, le Centenaire de l'institution royale, par A. Cornu. — Procédé pour désodoriser et protéger le carbure le carbure de calcium, par Le Roy. — Les Antilles françaises, par Francis Mury. — Les armes empoisonnées et leur valeur relative, par Henry Chastrey. — La grêle à Madrid. — Un avoyeur de soie, par D. B. — Nouvelle machine à vapeur verticale, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 19 juin 1899, par Ch. de Villedeuil. — Un chien calculateur, par Paul Mégnin

Ce numéro, contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 22 juin 1899.

V<sup>o</sup> Nacla: Chronique. — Marquise de Brunoy L'étranger — Louis de Caters Passionnette (suite). — André Theuriot : Dans les roses (suite). — Le capitaine Daurit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Pierre de Lano : L'Enfant. (fin). — Alfred Sirven et Siégal : Le dernier des d'Arta nan.

SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 30. — 22 juin 1899.

Quatre-vingt-cinquième Jeudi de Saint-Nicolas. Fillouls de Napoléon (Cap. Daurit). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Guylo, Paul de Sémant, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1386<sup>e</sup> livraison (24 juin 1899).

L'équipage de la « Rosette », par Gonzague-Privat. — Sociétés de Gymnastiques, par Ferdinand Merlet. — Un neveu à héritage, par Roger Dombre. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. ; Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>e</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 2204 du 24 juin 1899.

GRAVURES : Les grands procès : L'Affaire Dreyfus : La prison militaire de Rennes. — Portraits : Le capitaine Jacquier, rapporteur. — Le chef d'escadron Ca rière, commissaire du Gouvernement. — M. Papillon, greffier.

Départements : Les Fêtes de Thoissey (Ain), en l'honneur du commandant Marchand : Le commandant Marchand et son père. — Les habitants attendant l'arrivée du cortège. — Après le passage. — La foule devant l'Hôtel de Ville. — L'arrêt à la Mairie.

La Flèche : Monument de Léo Delibes. — Paris : Exposition d'automobiles : Types de véhicules. — Une salle de l'Exposition.

Les Fêtes de Paris : Le cortège historique. — Le massier de la ville de Paris. — Char de la Seine. — Hérald d'armes. — Groupe de fous. — Char de Paris. — Char de la Musique.

Portraits (Nécrologie) : La duchesse de Leuchtenberg. — M. Ernest Chausson, compositeur. — Le cardinal Sourrien. — M. Tribert, sénateur.

Ma îne : Le « yacht » de l'Ambassadeur de France à Constantinople.

Portraits : Le général Giletta de Saint-Joseph. — Le lieutenant-colonel Liautey.

Madagascar : L'œuvre du général Gallieni (la construction des routes) : Lacet du camp de la Cascade — Pic d'Andriba. — Traversée du Nono-Komita. — Entrée de Tsaratsotra. — Voiture Lefèvre. — Vue d'Amboraa. — Caravane contre les Makafonis.

Beaux-Arts : Le retour d'une mission, tableau de M. Cristobal de Antonio.

Afrique : Tombe du lieutenant Gonl, à Bia.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pier e Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variétés ; Les Fêtes de Pouskine, par Léo Clarotie. L'œuvre du général Gallieni (constructions de routes à Madagascar), par X. — L'exposition des automobiles, par A. Wimile. — Les Fêtes de Thoissey, par E. de Rolland. — Les courses par Archiduc. — Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Semaine illustrée, Sport, Chronique, des courses, etc.

Nouvelle illustrée : L'Adoptée, nouvelle par G. de Lys, illustrations de L. Couturier.

Le numéro : 50 centimes.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

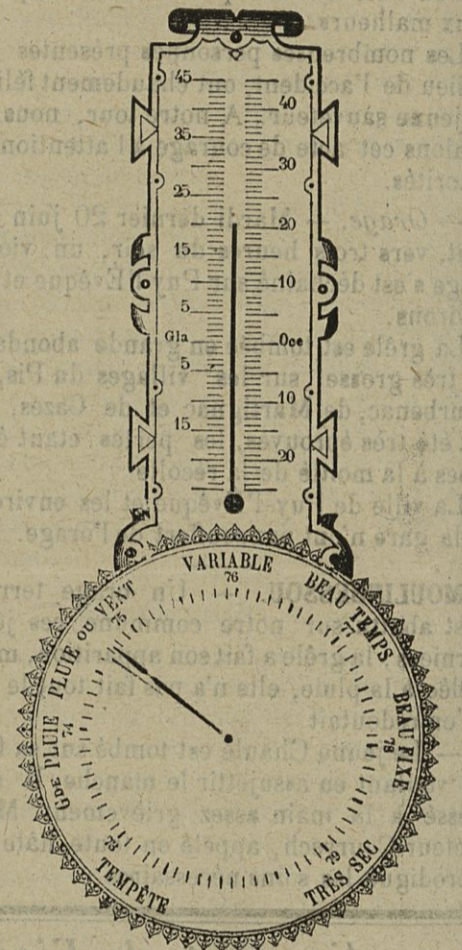
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 14.  
Id. maxima de la veille : 18.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 1

Etude de M<sup>e</sup> Puech notaire à Puy-L'Évêque (Lot) le 9 juillet à 2 heures ; 4 lots, — faculté de réunion. — Terre, 83 ares 85 environ ; m. à p. 600 fr. — Terre m. à p. 600 fr. — Pré, 58 ares envi. m. à p. 2.000 fr. Maison, grange, pré, terre etc. cont. 21 hect. envi. m. à p. 2.000 fr. le tout sis à Floressas (Lot). S'adresser à M<sup>e</sup> Duplan, avoué à Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.